



RAPPEL DE NOTRE OFFRE SOLIDAIRE PROPOSÉE DEPUIS AVRIL

En raison des événements exceptionnels que nous traversons, CODINF a lancé une grande initiative afin de manifester sa solidarité aux entreprises, affectées par la situation. Nous avons proposé aux organisations professionnelles partenaires de CODINF que **leurs adhérents rejoignent gratuitement le Comité ou Club** rassemblant les entreprises de leur secteur d'activité. Cette initiative va permettre d'améliorer encore la pertinence des informations du réseau CODINF, qui rassemble déjà plus d'un millier d'entreprises dont le chiffre d'affaire cumulé atteint 15 milliards d'euros.

L'adhésion permet aux entreprises de bénéficier de toutes les prestations du CODINF :  [Liste des services](#)

Notre partenaire Ellisphere, notateur de solvabilité, s'est associé à cette initiative en doublant le nombre de mises sous surveillance sur la plateforme en ligne CODINF ELLISPHERE dans la limite de 300 €.

Notre offre d'adhésion est **gratuite et sans engagement jusqu'au 31 juillet 2020** et nous avons exceptionnellement décidé de l'étendre à **toutes organisations professionnelles et entreprises intéressées** : pour adhérer à l'un de nos collègues sectoriels, rien de plus simple, suivez ce lien :  [adhésion CODINF en ligne](#)



COMPORTEMENTS D'ENTREPRISES ANORMAUX RECENSÉS (SUITE)

Un de nos adhérents nous a signalé que FRANSBONHOMME et DMTP avaient bloqué tous leurs règlements depuis mars et que le ministre de l'Économie et des Finances en avait été informé.



COVID-19 : LA FORTE RÉCESSION DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX SE CONFIRME

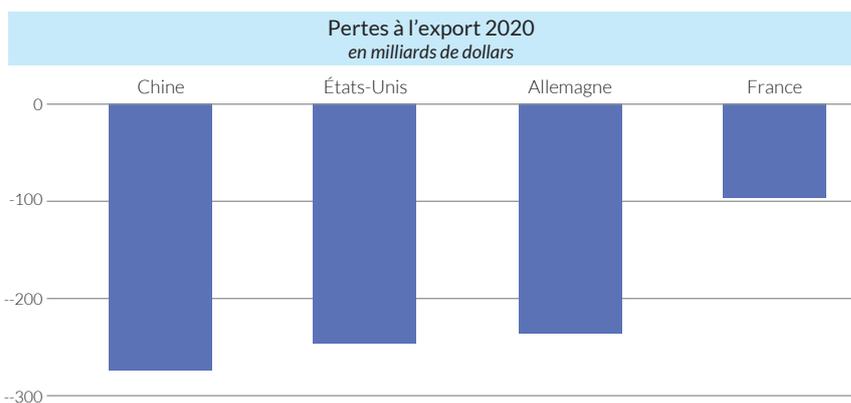
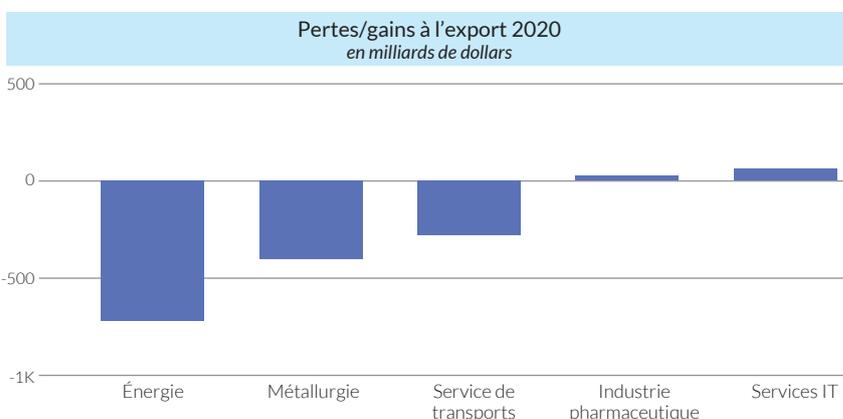
La crise économique et sanitaire relative au Covid-19 met à mal le commerce mondial. Face au double choc de demande et d'offre, de nombreux pays ont fortement réduit leurs flux commerciaux et renforcé leurs barrières douanières physiques, tarifaires et réglementaires. Euler Hermes, leader mondial de l'assurance-crédit, fait le point sur les secteurs et les pays qui seront les plus touchés par cette situation et établit ses prévisions pour l'année à venir.

■ On pensait avoir touché le fond au T1 2020, mais le pire est à venir : les échanges internationaux se contracteront encore plus au T2 2020 que lors des 3 premiers mois de l'année. In fine, le commerce mondial se contractera en 2020 de 15% en valeur et de 20% en volume.

■ Le commerce mondial de biens et services ne dépasserait pas, en 2020, 90% de son niveau d'avant-crise. Le retour à la normale pour les échanges internationaux sera long et progressif.

■ A l'échelle mondiale, les secteurs les plus affectés en 2020 seront l'énergie, avec une perte à l'export estimée à -733 Mds USD, la métallurgie (-420 Mds USD) et les services de transports (-270 Mds USD). Les seuls secteurs qui tireront leur épingle du jeu cette année seront les services IT (+51 Mds USD) et l'industrie pharmaceutique (+27 Mds USD).

■ Les pays qui subiront les plus fortes pertes à l'export en 2020 sont la Chine, avec une perte à l'export estimée à -275 Mds USD, les États-Unis (-246 Mds USD) et l'Allemagne (-239 Mds USD). Concernant la France, les pertes à l'export en 2020 devraient se chiffrer à -98 Mds USD.



RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
12 000 €	SODIFRO	38338695000018	14/05/2020
25 000 €	CAJEPIH	33481795400020	14/05/2020

RELATIONS DU CODINF AVEC LES ORGANISMES PARTENAIRES

■ Assises des délais de paiement en vidéo conférence le 13 mai

ENQUÊTE CODINF SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT 2019

Les résultats de notre enquête avaient été remis à l'Observatoire des délais de paiement avec objectif de parution de son rapport en mars, Le virus de Wuhan ayant chamboulé ces objectifs, voici notre analyse. Compte-tenu du contexte conjoncturel, nos constats structurels ne sont pas près de s'atténuer...

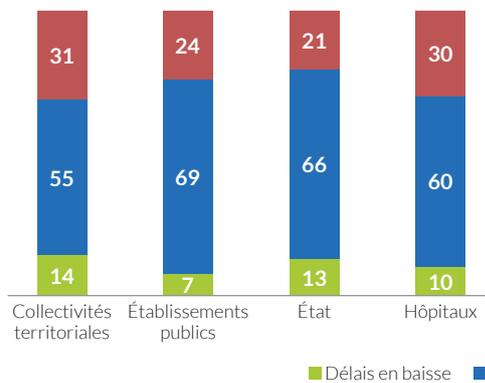
LES CONDITIONS DE PAIEMENT SE DÉGRADENT

Les entreprises sont significativement plus nombreuses à constater une dégradation des conditions de paiement qu'une amélioration, et ce quel que soit le type de clientèle.

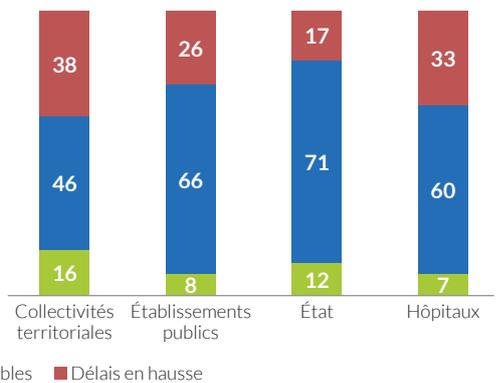
En **marché public**, le rapport entre la part des entreprises percevant une hausse des **délais de paiement** de leurs clients en 2019 et celle des entreprises qui les considèrent plutôt en baisse varie de 1,6 pour les factures adressées aux services de l'État, à 3 pour les hôpitaux et 3,5 pour les établissements publics (cf. graphique 1a). La situation est sensiblement plus dégradée pour les fournisseurs TPE qui sont 58 % à enregistrer une hausse des délais de paiement des établissements publics et 71 % pour ceux des hôpitaux.

1 Évolution des conditions de paiement sur les marchés publics (en % des répondants)

a) Évolution des délais de paiement



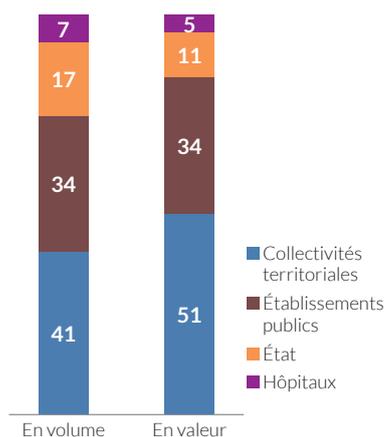
b) Évolution des retards de paiement



La situation en matière de **retards de paiement dans le secteur public** est encore davantage contrastée. En effet, le rapport entre la proportion des entreprises confrontées à une augmentation du nombre de retards de paiement et celle des entreprises qui constatent un recul des retards s'échelonne de 1,4 lorsque la contrepartie est l'État, à 4,5 pour les hôpitaux (cf. graphique 1b). La hausse des délais de paiement perçue par les TPE ne se traduit pas en une augmentation équivalente des retards. Les acteurs du secteur public semblent en effet plus attentifs à ne pas mettre en difficulté les entreprises de cette catégorie.

La perception de l'évolution des délais clients s'améliore avec la taille des fournisseurs, mais les grandes entreprises restent trois fois plus nombreuses à connaître une hausse des délais de paiement des hôpitaux qu'une baisse.

2 Répartition du chiffre d'affaires réalisées avec la clientèle publique par type de client (en %)



Face à la clientèle du secteur privé, la part des entreprises qui enregistrent une hausse des **délais de paiement** est aussi significativement supérieure à celle des entreprises qui constatent une baisse. Cette différence est moins importante lorsque le client est un grand compte⁽¹⁾ (rapport de 2,9 contre 4,7 pour les autres clients) mais essentiellement du fait que la proportion d'entreprises bénéficiant d'un recul des délais clients est supérieure pour ce type de clientèle (cf. graphique 3a). Du fait que très peu de PME ont perçu une baisse des délais clients, le rapport entre les proportions de hausse et de baisse des délais clients est plus élevé pour cette catégorie (4,9 sur les grands comptes et 12,7 sur les autres clients).

(1) Les grands comptes représentent 35 % (27 % en valeur) du chiffre d'affaires des entreprises interrogées réalisé avec les clients privés. Cette proportion augmente avec la taille des entreprises jusqu'à représenter 50 % pour les grandes entreprises (57 % en valeur).

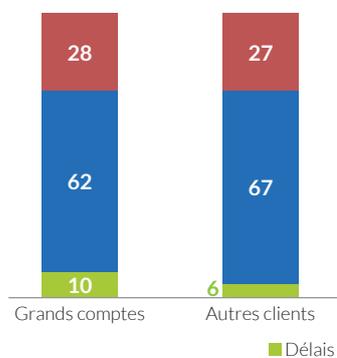
DOSSIER SPÉCIAL



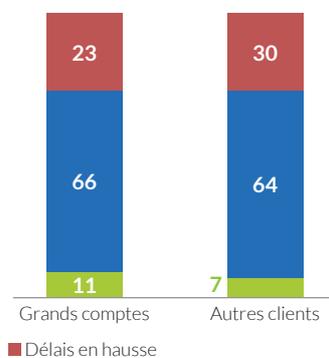
La situation en matière de **retards de paiement des clients privés** est légèrement plus favorable par rapport à ce que l'on observe pour l'évolution des délais (cf. graphique 3b). Le nombre d'entreprises percevant une augmentation du nombre de retards est un peu plus du double (2,2 fois) de celui des entreprises qui enregistrent leur réduction dans le cas des grands comptes et 4,5 fois supérieur pour les autres clients. Par taille d'entreprise, le constat est également contrasté. Les plus petites structures ayant sans doute plus de mal à mettre en œuvre des procédures de relance et de recouvrement, ces coefficients sont plus importants, avec respectivement 2,8 et 8,3 pour les TPE et 2,3 et 8,8 pour les PME.

3 Évolution des conditions de paiement dans le secteur privé (en % des répondants)

a) Évolution des délais de paiement



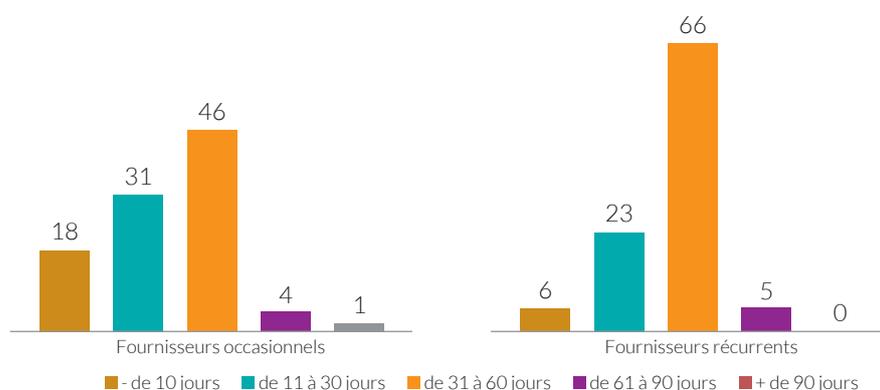
b) Évolution des retards de paiement



Si l'évolution des **comportements de paiement de la clientèle des secteurs privés et publics** semble parallèle, la situation effective n'est en revanche pas complètement comparable. En effet, la part des factures payées avec retard par les acteurs du secteur public s'élève à 35 % en 2019, et culmine à 42 % pour les hôpitaux, alors qu'elle n'est que de 25 % pour les clients du secteur privé. Or les retards de paiement du secteur public touchent une part importante des entreprises interrogées puisque la moitié des répondants ont des clients publics, cette proportion passant à 63% pour les ETI et 77 % pour les grandes entreprises. Pour la clientèle privée, cette proportion de retards s'inscrit dans un cadre où les conditions générales de vente des répondants prévoient un paiement d'avance dans 9% des cas et un paiement « comptant » dans 22%. Une proportion de 20% des entreprises accordent un délai de 45 jours ou plus, dont un dixième, soit 2 % des entreprises, à un terme supérieur au plafond légal.

Les conditions de paiement octroyées par les fournisseurs des entreprises interrogées sont d'autant plus favorables que la relation commerciale avec leur client s'inscrit dans la durée (cf. graphique 4). Notamment, les fournisseurs récurrents accordent aux petites structures des délais de paiement supérieurs de 60 à 70% par rapport aux fournisseurs occasionnels. Les délais octroyés par les fournisseurs augmentent également avec la taille des entreprises clientes alors que dans le même temps la part des fournisseurs récurrents décroît légèrement⁽²⁾. Les délais accordés aux ETI et grandes entreprises pour régler leurs factures sont ainsi en moyenne de 45 jours, contre 42 jours pour les PME, 33 jours pour les TPE et 30 jours pour les plus petites entreprises (moins de 10 salariés).

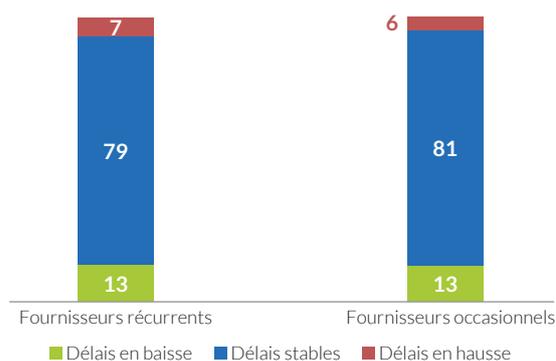
4 Délais de règlement octroyés par les fournisseurs (en % des fournisseurs)



En 2019, les délais fournisseurs sont restés stables pour près de 80 % des entreprises interrogées, que ce soit vis-à-vis des fournisseurs récurrents comme des fournisseurs occasionnels (cf. graphique 5). Ils apparaissent néanmoins globalement orientés à la baisse pour deux fois plus d'entreprises qu'à la hausse, sauf en ce qui concerne les fournisseurs récurrents des TPE. Par ailleurs, près d'un tiers (30%) des plus grandes structures ont payé leurs fournisseurs plus rapidement, alors qu'elles ne sont que 5 % à admettre une hausse de leurs délais de règlement des fournisseurs.

(2) Sur l'ensemble des entreprises interrogées, la part des fournisseurs récurrents est de 52 % en valeur et de 84 % en volume. Ces chiffres tombent à 50 % et à 78 % pour les plus grandes entreprises.

5 Évolution des délais fournisseurs par type de fournisseurs (en % des répondant)



La dématérialisation des factures apparaît nettement plus avancée dans le secteur public que dans le secteur privé. La part des factures émises vers les clients du public dématérialisées est de 55 % contre 39 % pour les clients du privé (cf. graphique 6). Pour la clientèle du public, ce chiffre est plus élevé pour les grandes structures que pour les autres catégories d'entreprises. Il descend à 41 % pour les entreprises de moins de 50 salariés, avec la moitié des factures transmises par courriel au format PDF. En contraste, les entreprises de moins de 50 salariés ont davantage recours à la dématérialisation pour l'émission des factures à destination de leur clientèle privée (49 % des factures, soit 10 points de pourcentage de plus que pour l'ensemble des entreprises), dont les 2 tiers sont envoyés par courriel au format PDF.

Vis-à-vis des fournisseurs et de la clientèle privée, le recours à un portail de dépôt des factures n'est significatif que dans les grandes structures. La dématérialisation des factures par les fournisseurs s'effectue majoritairement par courriel pour les TPE, en « échange de données informatisé » (EDI) pour les PME et par dépôt sur un portail pour les plus grandes structures.

6 Part des factures dématérialisées dans les entreprises (en % des factures)

